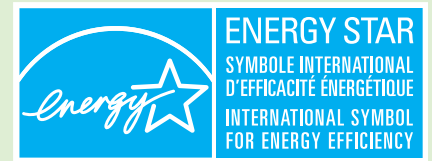


Gros appareils ménagers

(mise à jour en avril 2005)



Les Canadiens qui veulent économiser de l'énergie et de l'argent tout en contribuant à protéger l'environnement recherchent des produits à haut rendement énergétique qui portent le symbole international ENERGY STAR®.

Les gros appareils ménagers sont parmi les plus grands consommateurs d'énergie dans une maison canadienne type. C'est pourquoi un nombre croissant de Canadiens recherchent le symbole ENERGY STAR lorsqu'ils décident d'acheter un appareil ménager neuf.

ENERGY STAR est le symbole d'efficacité énergétique par excellence qui désigne de nombreux produits au Canada et dans le monde. Les gros appareils ménagers qui répondent aux exigences ENERGY STAR font économiser de l'argent aux consommateurs, car ils utilisent moins d'énergie que les appareils traditionnels tout en ayant un rendement égal ou supérieur à ces derniers. Du point de vue environnemental, les améliorations énergétiques permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre qui contribuent aux changements climatiques.

Quels sont les critères auxquels les appareils ménagers doivent répondre pour qu'on y appose le symbole de haute efficacité ENERGY STAR?

Au Canada, le symbole ENERGY STAR peut être utilisé pour promouvoir la vente de quatre types

d'appareils ménagers répondant aux critères : les laveuses, les réfrigérateurs et les congélateurs, les lave-vaisselle et les refroidisseurs d'eau.

Pour mériter le symbole de haute efficacité ENERGY STAR :

- ▶ les laveuses doivent présenter un facteur énergétique modifié de 40,21 L/kWh par cycle ou plus (le facteur énergétique modifié de l'appareil tient compte de la quantité d'énergie utilisée par la sècheuse pour retirer l'humidité qui reste dans les vêtements). Pour être conformes à ces exigences, les laveuses doivent présenter des particularités techniques de pointe qui permettent de bien laver les vêtements en consommant moins d'eau et d'énergie. Consultez les cotes ENERGY STAR pour les modèles admissibles.
- ▶ les réfrigérateurs de dimensions ordinaires doivent avoir un rendement d'au moins 15 p. 100 supérieur à la norme fédérale minimale établie dans le *Règlement sur l'efficacité énergétique* du Canada. Les congélateurs de dimensions ordinaires doivent avoir un rendement d'au moins 10 p. 100 supérieur à la norme. Les réfrigérateurs et les congélateurs compacts doivent atteindre des niveaux d'efficacité qui sont au moins 20 p. 100 plus élevés que la norme minimale prévue par règlement. Ces appareils au Canada sont généralement dotés de compresseurs ayant un rendement énergétique supérieur à ceux des modèles traditionnels et sont mieux isolés.
- ▶ les lave-vaisselle doivent avoir un rendement d'au moins 25 p. 100 supérieur à la norme fédérale

LE SAVIEZ-VOUS?

Un réfrigérateur 2005 répondant aux exigences de haute efficacité ENERGY STAR utilise le tiers de l'énergie consommée par un réfrigérateur fabriqué en 1984. Ne gaspillez pas ces économies en installant votre vieux réfrigérateur dans le sous-sol ou le garage.

APPAREILS MÉNAGERS



Ressources naturelles
Canada

Natural Resources
Canada

Canada

minimale établie par règlement au Canada. Nombre de lave-vaisselle portant le symbole ENERGY STAR utilisent des « capteurs intelligents » qui règlent la durée du cycle de lavage et la quantité d'eau en fonction du niveau de nettoyage requis. Ils peuvent aussi être munis d'un dispositif interne de chauffage pour augmenter la température de l'approvisionnement en eau. Consultez les cotes ENERGY STAR pour les modèles admissibles.

- ▶ les refroidisseurs d'eau qui distribuent de l'eau froide seulement ou de l'eau froide et de l'eau à la température ambiante doivent présenter une consommation d'énergie en mode veille égale ou inférieure à 0,16 kWh par jour. (L'énergie en mode veille correspond à l'énergie nécessaire pour conserver l'eau à une température de distribution appropriée.) Le taux de consommation d'énergie en mode veille des refroidisseurs d'eau qui distribuent de l'eau chaude et de l'eau froide doit être égal ou inférieur à 1,20 kWh par jour.

Les fabricants qui ne sont pas déjà inscrits au programme ENERGY STAR des États-Unis et qui désirent apposer le symbole ENERGY STAR sur un produit offert au Canada doivent signer une entente administrative avec l'Office de l'efficacité énergétique (OEE) de Ressources naturelles Canada (RNCAN) et certifier que leurs produits sont conformes aux exigences ENERGY STAR. Les fabricants de produits répondant aux exigences de l'Initiative de haute efficacité ENERGY STAR du Canada et ceux qui sont inscrits au programme des États-Unis doivent fournir à RNCAN le nom d'une personne-ressource canadienne s'ils désirent profiter des avantages que les activités de commercialisation et de promotion de RNCAN peuvent leur procurer.

Disponibilité des appareils ménagers portant le symbole ENERGY STAR

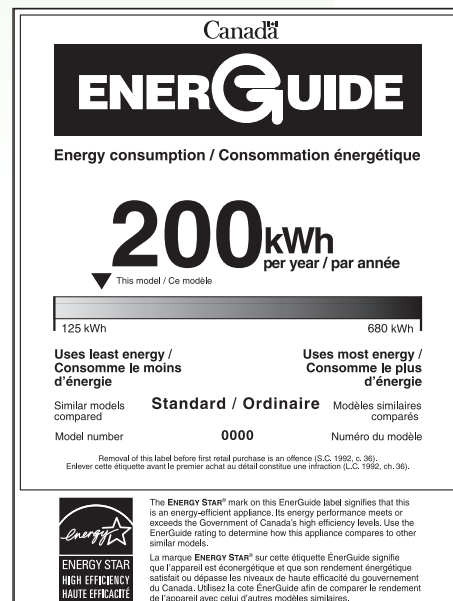
Le symbole ENERGY STAR figure maintenant sur de nombreux appareils ménagers vendus au Canada, sur leur emballage ou dans les brochures qui les accompagnent. Le *Répertoire ÉnerGuide* énumère aussi les produits qui offrent un rendement énergétique élevé. Le Répertoire peut être téléchargé à partir du site Web ÉnerGuide de l'OEE ou être commandé par téléphone au numéro sans frais du service de publications de l'OEE (voir les renseignements donnés ci-contre).

L'Initiative de haute efficacité ENERGY STAR au Canada fait augmenter partout au pays l'offre et la demande pour les laveuses, les réfrigérateurs et les congélateurs, les lave-vaisselle et les refroidisseurs d'eau portant le symbole ENERGY STAR.

ENERGY STAR et ÉnerGuide

La promotion de l'Initiative de haute efficacité ENERGY STAR est faite de concert avec le système de cotation de l'efficacité énergétique ÉnerGuide pour les appareils ménagers, une autre initiative qui vise à aider les consommateurs à économiser de l'argent et à protéger l'environnement.

L'étiquette ÉnerGuide fournit aux acheteurs les renseignements leur permettant de comparer la consommation d'énergie de différents produits, mais le symbole ENERGY STAR va plus loin car il désigne les modèles qui offrent le meilleur rendement énergétique sur le marché. Dans certains cas (p. ex., les réfrigérateurs), le symbole ENERGY STAR peut figurer sur l'étiquette ÉnerGuide.



Le Défi d'une tonne : Agissons contre les changements climatiques

Le gouvernement du Canada a lancé le Défi d'une tonne à tous les Canadiens. Chaque personne qui le relève s'engage à réduire d'une tonne par année ou de 20 p. 100 ses émissions de gaz à effet de serre. Choisir des appareils ménagers écoénergétiques peut aider à atteindre cet objectif.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'Initiative de haute efficacité ENERGY STAR au Canada, veuillez consulter le site Web à l'adresse energystar.gc.ca ou, pour commander des publications ENERGY STAR, veuillez composer le numéro sans frais du service de publications, 1 800 387-2000.

Pour en savoir plus au sujet du Défi d'une tonne, visitez le site Web www.changementsclimatiques.gc.ca ou téléphonez au 1 800 O-Canada (1 800 622-6232) ou au 1 800 465-7735 (appareil de télécommunication pour malentendants).



Office de l'efficacité énergétique de Ressources naturelles Canada
Engager les Canadiens sur la voie de l'efficacité énergétique à la maison,
au travail et sur la route

